

La monétarisation des services écosystémiques comme référence d'action publique : institutionnalisation d'une norme « performante » de l'action publique environnementale

Rémy Petitimbart

DANS **PÔLE SUD** 2018/1 (N° 48), PAGES 73 À 89
ÉDITIONS **CEPEL**

ISSN 1262-1676
DOI 10.3917/psud.048.0073

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-pole-sud-2018-1-page-73.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CEPEL

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA MONÉTARISATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES COMME RÉFÉRENCE D'ACTION PUBLIQUE : INSTITUTIONNALISATION D'UNE NORME « PERFORMANTE » DE L'ACTION PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Rémy Petitimbart

Doctorant, ATER en sciences politiques

CERAPS (UMR 8026)

r.petitimbart@gmail.com

RÉSUMÉ / ABSTRACT

Les « services écosystémiques » (SE) s'institutionnalisent au sein des politiques environnementales françaises par le travail de définition qui en est fait au sein d'un réseau d'action publique. Les membres de ce réseau confrontent et mettent en concurrence leurs cadres cognitifs et techniques au cours de luttes définitionnelles qui participent à faire des services écosystémiques une référence de politique publique. L'article analyse ces luttes, qui se font à la faveur d'une définition normative des services écosystémiques via la monétarisation. Cette dernière, enjeu de positionnement et de légitimation pour ces acteurs, correspond aux principes des cadres de performance et d'efficacité du *New Public Management* en place au sein de l'action publique et auxquels les acteurs se confrontent.

The ecosystem services (ES) institutionalized within the biodiversity policies as a result of the constitution and intervention of a network. In the course of definitional struggles, these members' technical frameworks are confronted and compete with each other. Thus, ecosystem services become a reference for public action. The aim of the proposal is to assess the conditions of these struggles which are based on a normative definition of ecosystem services via monetarization. The latter, an issue of positioning and legitimation for these players, corresponds to the principles of the public action framework of performance and effectiveness that characterizes New Public Management.

MOTS-CLÉS / KEYWORDS

Services écosystémiques, réseau de politique publique, luttes définitionnelles,
New Public Management, monétarisation

Ecosystem services, public policy network, definitional struggles,
New Public Management, monetarization

« Ce qui rapproche, ce n'est pas la communauté des opinions, c'est la consanguinité des esprits. »

Marcel Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*.

La notion de services écosystémiques (SE) prend son essor sur la scène internationale en 2005 lors de l'organisation du *Millennium Ecosystem Assessment* (Pesche, 2013). Sa diffusion dans les politiques nationales françaises résulte de l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984). D'après Valette *et al.* (2012), celle-ci est permise par trois courants qui favorisent l'institutionnalisation des SE au sein de l'action publique environnementale. Il y a ainsi le courant des « problèmes » résultant de la promotion des SE par les modèles internationaux et européens auprès de l'action publique française. Il y a également le courant des « politiques publiques » favorisant l'intégration de réglementations et instruments d'évaluation des SE notamment via la renégociation de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'horizon 2013. Enfin, vient le « courant politique » entraîné par une « demande sociale forte » (2012, p. 13) pour les questions environnementales. Ce dernier point se traduit alors par les promesses électorales de la campagne des élections présidentielles de 2007 puis par le Grenelle de l'environnement organisé dès le mois de septembre de la même année. La notion de « services écosystémiques » a été reconnue en France dès 2009 à travers le rapport ministériel *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes* (Chevassus-au-Louis, 2009). Les SE ont par ailleurs fait leur entrée dans le droit français depuis 2016 au sein de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ; cette dernière précisant que « Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage¹ ». Considérer la diversité du vivant via les SE consiste à effectuer une problématisation particulière du vivant et à envisager des modalités d'action pour enrayer sa disparition, en portant la focale sur son utilité pour les sociétés humaines. Il convient alors de considérer les SE mobilisés par l'action publique comme une « référence de politique publique² » (Hrabanski, Bidaud, 2014), au sein d'instruments de politiques publiques environnementales tels que la compensation écologique³ ou les paiements pour services environnementaux (PSE)⁴.

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006832855&dateTexte=&categorieLien=cid>.

2. « La notion s'est ainsi peu à peu imposée en tant que norme dans les discours [...] et contribue à (re)légitimer des instruments d'action publique déjà existants tels que les paiements pour services environnementaux » (Hrabanski, Bidaud, 2014, pp. 87-88).

3. « les mesures compensatoires sont [...] "des actions de conservation visant à compenser des impacts résiduels significatifs sur la biodiversité suite à l'installation de projets d'aménagement, après que des mesures appropriées d'évitement et d'atténuation aient été prises" » (BBOF, 2012, *in* Regnery, 2017).

4. La définition admise des PSE repose sur une transaction volontaire concernant un service environnemental défini trouvant au minimum un acquéreur et procuré par au minimum un fournisseur et dont, condition inamovible, la fourniture est sécurisée (Wunder, 2005) ; pour plus d'informations sur les PSE voir *Analyse institutionnelle des paiements pour services environnementaux*, dossier spécial coordonné par Géraldine Froger, Philippe Méral et Roldan Muradian, revue *Développement Durable et Territoires*, 2016, vol. 7, n° 1 (<https://developpementdurable.revues.org/11085>).

Les politiques nationales de biodiversité résultent d'un cadrage élaboré par des acteurs disparates dans leurs intentions et leurs intérêts ainsi que dans leurs pratiques (Gilbert, Henry, 2009). Ces acteurs, issus de l'administration, de cabinets de conseils, du monde associatif ou d'entreprises d'aménagement, forment un réseau de politique publique (Le Galès, Thatcher, 1995) ayant une même préoccupation et des intérêts autour de la question de la biodiversité. Ils confrontent et mettent en concurrence leurs cadres cognitifs et techniques respectifs, et participent inégalement à l'élaboration des politiques environnementales en promouvant une définition instrumentale, mais également cognitive, « *en termes de sens partagé* », du problème (Smith, 1995, p. 110).

La sociologie des problèmes publics permet d'analyser l'institutionnalisation des SE en tant que référence des politiques publiques en les appréhendant comme le résultat de « *lutttes définitionnelles* » (Gilbert, Henry, 2012) entre différents acteurs. Pour voir leurs visions – souvent traduites monétairement – des SE s'imposer, ces acteurs adoptent plusieurs stratégies. Ils peuvent mobiliser leurs capitaux économiques, relationnels, valoriser leur expertise et leur légitimité auprès d'une action publique environnementale en demande de scientificité (Bouchardeau *et al.*, 2013) ou encore développer des stratégies de mise à l'agenda politique (Offerlé, 1994). Ils doivent aussi tenir compte des attentes de performance de l'action publique influencée par le *New Public Management* (NPM) (Hood, 1995). Apparue à la fin des années 1960, le NPM suggère d'insuffler dans l'administration l'« *esprit d'entreprise* » en mettant à profit la performance des instruments de gestion managériale que le secteur privé a su mobiliser pour être en adéquation avec la vérité rationnelle du marché (O'Toole, Meier, 2011).

Cette volonté d'établir une action publique plus « *performante* » (Jany-Catrice, 2012) se traduit notamment par l'établissement de la mesure d'objectifs quantitatifs à travers les tableaux de bord (Salais, 2010) et l'établissement de l'évaluation comme modalité de management (Lacouette-Fougère, Lascombes, 2013). Cette place centrale du chiffre caractérise le NPM et ses indicateurs⁵ d'action au sein de politiques publiques de nombreux secteurs : recherche (Bruno, 2008), santé (Pierru, 2007), participation des habitants (Mazeaud *et al.*, 2016). Cela est également déjà le cas pour l'action publique environnementale au sein de laquelle les logiques de mise en concurrence, notamment des acteurs scientifiques, ont déjà pu être analysées (Granjou, Mauz, 2007) sans que n'y soit précisément étudiée l'extension de la performance.

Nous faisons l'hypothèse qu'un réseau de politique publique se constitue autour des SE, en France, à partir de 2005. En participant à l'élaboration et à la promotion des SE comme « *référence* » de politiques publiques, ce réseau de politique publique participe à redéfinir l'action publique environnementale. Selon Patrick Le Galès (1995, p. 14), un réseau de politique publique est « *le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent alors un rôle déterminant dans la mise sur*

5. Placés au cœur de la statistique (Desrosières, 1993), du benchmarking (Bruno, Didier, 2013) ou encore de la mesure de la richesse nationale (Jany-Catrice, Gadrey, 2005).

agenda, la décision et la mise en place de l'action publique ». Or, pour accéder à l'action publique, ce réseau s'inscrit dès lors dans les attentes de performance de cette dernière et favorise alors l'extension des logiques du NPM.

La démonstration s'appuie sur une série d'entretiens semi-directifs réalisés entre octobre 2014 et avril 2017, auprès de 27 enquêtés (hauts fonctionnaires (7), élus nationaux (2) consultants (9), représentants d'opérateurs privés (2), universitaires (4), militants (3)). Ce travail est enrichi d'une analyse bibliographique des documents (travaux d'expertise, publications, littérature grise) produits par les membres du réseau étudié. Ce réseau, identifié à partir d'un travail de recherche embarqué (Alam *et al.*, 2012) mené pendant quatre ans au sein d'un cabinet de conseil spécialisé en politiques environnementales, s'est dévoilé au fil des entretiens (recommandations, mises en relation, récurrence des noms cités), de l'analyse des rapports ou documents institutionnels (rédacteurs, personnes citées, analyse des listes de présence) ainsi que lors de réunions, colloques et séminaires⁶ dédiés aux SE ou aux instruments les mobilisant (compensation et paiements pour services environnementaux). Ces temps collectifs ont par ailleurs permis d'identifier les variables externes aux idées se traduisant dans « [...] les répliques destinées à mettre les conférenciers en difficulté, les messes basses ainsi que toute une série d'interactions non verbales (*mimiques, hochements de tête, grimace, etc.*) » (Hauchecorne, 2010, p. 69) qui révèlent les coopérations et les mises en concurrence entre acteurs aux cultures épistémiques (Knorr-Cetina, 1999) plurielles et variées.

Nous verrons que les SE sont issus d'une métaphore scientifique de la diversité du vivant et de son fonctionnement. Cette métaphore destinée d'abord à rendre ces diversités appropriables par les sociétés humaines sera ensuite définie internationalement comme unité de référence du vivant puis légitimée au sein de l'action publique environnementale en France par les acteurs du réseau de politique publique étudié (1). Un phénomène se met alors en place qui voit les membres de ce réseau des SE conforter l'implantation des logiques du NPM dans l'action publique environnementale tandis que l'action publique positionne les SE comme nouvelle modalité de management des politiques publiques de biodiversité (2).

LUTTE DÉFINITIONNELLE POUR L'OPÉRATIONNALISATION D'UNE MÉTAPHORE

Alors qu'ils étaient à l'origine une simplification scientifique à vocation pédagogique, les SE sont devenus une référence d'action publique. Or, cette évolution ne s'est pas faite sans un travail de cadrage de la notion. Une lutte définitionnelle se joue qui place les SE comme notion centrale de l'action publique environnementale.

6. Journée de cadrage Services écosystémiques culturels, 21 novembre 2014, Ladyss, Université Paris Diderot ; Forum Économie et biodiversité, 24 et 25 novembre 2016, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer ; Séminaire sur la phase d'évitement de la séquence ERC, 19 avril 2017, ministère de la Transition écologique responsable ; Colloque « La compensation écologique en questions », 2 juin 2017, IFSTTAR, IUT de Nantes.

Les SE : institutionnalisation d'une métaphore

S'intéressant à la genèse des services écosystémiques, Philippe Méral (2012) identifie la « période d'émergence » de la notion entre 1970 et 1997. Cette émergence s'inscrit dans le contexte de l'éveil mondial aux enjeux écologiques marqué par la Conférence de Stockholm, initiée par l'ONU, dont le thème portait, pour la première fois sur l'humain et son milieu⁷ (Vivien, Aubertin, 2006). L'enjeu pour les rédacteurs du rapport *Study of Critical Environmental Problems* (SCEP) (MIT, 1970) était d'établir une notion qui permettrait d'évaluer les dégradations environnementales liées à l'activité humaine afin de pouvoir les compenser techniquement. « *Les dégradations environnementales sont reconnues, mais jugées non irréversibles [...] on se situe dans une vision de l'Homme prométhéenne qui peut encore pallier à la nature en cas de défaillance* » (Serpantié et al., 2012, p. 10). La sémantique de la notion elle-même évolue sur la période en fonction des travaux de biologistes et écologues passant de fonction des écosystèmes à services de la nature pour se stabiliser enfin en « service écosystémique » au sein de deux publications dissociées mais synchroniques en 1997 (Gomez-Bagghetun et al., 2010). La première de Gretchen Daily (1997), en biologie de la conservation⁸, mobilise les SE pour saisir les fonctionnements multiples du vivant. « *C'est une entrée par le biologique plus que par l'humain [...] Dans ces textes, le concept "ecosystem services" est donc une métaphore, servant à la communication avec le grand public et les instances de décision* » (Serpantié et al., 2012, p. 10). La seconde marque un déplacement de la notion vers la science économique. L'économiste Robert Costanza et son équipe estiment l'intégralité des services écosystémiques produits sur la planète à 33 000 milliards de dollars. Ici encore, la notion est surtout employée comme métaphore dont « *La force [...] est son apparente évidence, renforcée par des exemples archétypaux comme les abeilles pollinisant les cultures ou les forêts épurant l'eau* » (Dufour et al., 2016, p. 4). Les résultats importent peu, l'objectif est de révéler les liens, notamment économiques, entre les sociétés humaines et leur environnement par une quantification du vivant.

Cette importation de la notion de SE de la biologie de la conservation vers l'économie écologique marque une période de « médiatisation » pour l'économiste Philippe Méral. Au cours de cette étape, la notion de SE est mobilisée au sein des sphères politiques internationales⁹. Le *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) stabilisera la définition des SE autour de quatre types de services en fonction de leur apport aux

7. Cette conférence de 1972 marquera la création au sein de l'ONU du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), organe depuis dédié aux questions environnementales.

8. « *Cette discipline de synthèse, qui a pour objet la conservation de la biodiversité, s'intéresse à la création et à la gestion des zones protégées, à la restauration d'habitats, au renforcement des populations, à la réintroduction d'espèces, à la conservation ex-situ ou encore au suivi scientifique de la biodiversité* » (Mathevet, 2010, p. 441).

9. « Le MEA (*Millennium Ecosystem Assessment*) » commandé par [Koffi Annan] le président des Nations-Unies (2001-2005) ; le programme « *Business and Biodiversity* » de l'UICN [Union internationale pour la conservation de la nature] (2003) ; le programme « *Business and Biodiversity Offset* » (2009) qui associe des entreprises à des organisations non gouvernementales ; et surtout le TEEB (*The Economics of Ecosystems and Biodiversity*), qui est une émanation du PNUE, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (2008-2010) » (Daccache, 2011, p. 55).

sociétés humaines¹⁰. Comme l'expliquent Denis Couvet et Anne Teyssède (2015, p. 929) : « *Au début des années 2000, les coordinateurs du Millennium Ecosystem Assessment [...] ont étendu le domaine de réalisation des services écosystémiques à l'ensemble de la biodiversité et des écosystèmes, que ceux-ci soient "naturels" ou largement modifiés par les humains* ». Les débats lors du MEA, qui s'échelonnent entre 2001 et 2005, contribueront à donner aux SE une large tonalité économique (Pesche, 2013).

Enfin, la troisième phase identifiée par Philippe Méral est celle du temps de la politique. Elle s'ouvre par la diffusion de la définition des SE établie lors du MEA au sein des instances supranationales ainsi qu'aux échelons nationaux. Le MEA va avoir un fort écho auprès de l'Union européenne et des acteurs administratifs organisant la PAC par laquelle la notion va se diffuser au sein de l'action publique française (Valette *et al.*, 2012). En France, l'organisation du Grenelle de l'environnement conduit le gouvernement à s'intéresser aux politiques de biodiversité : « [...] *il est nécessaire de disposer d'éléments d'évaluation objective qui permettront de mieux prendre en compte la valeur de la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes* » (François Fillon, cité dans Chevassus-au-Louis *et al.*, 2009, p. 351).

Avec cette diffusion au sein des ministères, la métaphore des SE évolue pour s'institutionnaliser comme une référence d'action publique (Mongruel, Méral *et al.*, 2016). Il convient dès lors de s'intéresser à la définition cognitive des SE tels qu'ils sont déterminés par les acteurs du réseau de politique publique participant à les établir ainsi qu'à la traduction normative qui en sera opérée, via la monétarisation, à des fins d'appropriation par l'action publique.

Une lutte définitionnelle quant au cadrage normatif des SE

En centrant le regard sur les sociétés humaines à travers les services que le vivant leur apporte, les SE portent une représentation simplifiée de la diversité du vivant et des cycles qui la composent. Définis comme référence, ils gardent le pouvoir de sensibilisation de la métaphore sans être dotés de caractéristiques instrumentales permettant d'agir sur le réel (Arnauld de Sartre, 2014). Comme l'exprime ce haut fonctionnaire chargé de mission en charge des questions de valorisation de la biodiversité :

« La gouvernance du MEA, comment les choses ont été organisées, etc. ça a beaucoup joué dans la diffusion de ces idées du concept. Maintenant, le concept "service écosystémique" c'est formidable mais... c'est un concept. Il y a tout un travail à faire pour l'opérationnaliser »¹¹.

L'enjeu est alors pour les acteurs de parvenir à doter la notion d'un cadre normatif répondant aux attentes managériales de l'action publique soumise à la performance. Cela se joue au cours d'une lutte définitionnelle pour la mise en confor-

10. Approvisionnement, régulation, culturel et récréatif (MEA, 2005).

11. Entretien réalisé le 21 décembre 2015, Commissariat Général au Développement Durable.

mité des SE d'avec ces attentes publiques nationales. Les luttes se concentrent alors essentiellement sur les modalités pratiques de caractérisation de la valeur du vivant que les acteurs du réseau veulent voir s'opérer. Leur appréhension du vivant se comprend dès lors au regard des organisations dont ils font partie, de leur position dans le champ des politiques environnementales et/ou au sein du réseau, de leurs expériences antérieures, ou encore des ressources que ces acteurs sont en mesure de mobiliser.

Les SE mobilisent des acteurs issus d'horizons professionnels et de cultures épistémiques diverses, qui se reconnaissent, échangent et s'affrontent autour de la valorisation de la biodiversité par les sociétés humaines. Le réseau est constitué d'acteurs des institutions publiques (dont les hauts fonctionnaires et les grands corps de l'État), d'experts provenant des sciences de l'écologie, de l'expertise économique ou bien encore juridique. On peut les retrouver dans le secteur privé (consultants professionnels) ou le secteur public (chercheurs, universitaires). Il y a également des « naturalistes » provenant particulièrement d'associations de protection de l'environnement comptant amateurs et/ou professionnels. S'y ajoutent le secteur marchand dont certaines grandes entreprises privées (notamment celles de l'aménagement du territoire et de la gestion des infrastructures : Réseau Ferré de France, Réseau de Transport d'Électricité, Transport et Infrastructures Gaz France). Nous proposons de dégager deux positionnements typiques au sein de ce réseau de politique publique. Ces acteurs se positionnent tous par rapport à la valorisation du vivant via le paragon monétaire. La monétarisation cristallise en effet l'affrontement entre les différents acteurs du réseau ; certains voient en elle une opportunité de révéler la valeur du vivant tandis que d'autres pointent le danger de sa marchandisation.

L'intention théorique des tenants de la valorisation monétaire du vivant est expliquée ainsi par cette économiste au sein du Commissariat Général à l'Investissement : « *La nécessité première c'est de pouvoir prendre en compte, au sens littéral, "en compte". Quand il n'y a pas d'euros, on en met pour permettre la prise de décision* »¹². L'objectif est de placer la valeur monétaire du vivant au centre des débats. Cette conception se revendique comme pragmatique et répond à l'urgence écologique en la traduisant dans le langage qui serait le plus universel : la monnaie. Le second courant, critique envers la monétarisation et les modalités de monétarisation, rejette l'expression de la pluralité des valeurs du vivant dans une unité de mesure qu'ils considèrent au service d'une idéologie marchande.

La lutte définitionnelle s'organise alors entre les tenants de la valorisation monétaire des SE et les tenants d'une position critique. Ces derniers considèrent que monétariser le vivant relève de la marchandisation comme le développe cette consultante, opposée à la monétarisation, ayant opérée une partie de sa carrière au sein d'une association naturaliste : « *nous, on pense qu'il y a certains impacts qui ne peuvent pas, voire qui ne doivent pas être monétarisés [...] parce que c'est vrai que c'est très pratique d'avoir comme ça des valeurs monétaires* »¹³.

12. Entretien réalisé le 15 décembre 2016, Commissariat Général à l'Investissement, auprès d'une chargée de mission spécialisée en évaluation des politiques publiques.

13. Intervention lors de l'Atelier C19 du Forum Biodiversité et Économie (25 novembre 2016, Paris).

Il est toutefois nécessaire de pénétrer un peu plus le réseau de politique publique pour mieux appréhender son fonctionnement. En effet, si deux catégories d'acteurs se dévoilent en fonction de leur positionnement à l'égard de la monétarisation, leur composition s'avère plus hétérogène dans les profils rassemblés.

Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que les acteurs issus du même secteur ou de la même culture défendent la même conception des SE, il n'en est rien. Ainsi des consultants vont d'un côté proposer une perception des SE basée sur des diagnostics réalisés avec la population du territoire étudié. Leur objectif est de parvenir à une analyse multicritère où la valeur économique est une variable parmi d'autres, comme la valeur récréative offerte par un parc verdoyant en ville ou la beauté du paysage. De l'autre côté, d'autres consultants vont s'appuyer sur des inventaires pour monétariser les services rendus. L'objectif est de parvenir à chiffrer ces services rendus tels que les services d'approvisionnement comme la nourriture ou l'eau potable par exemple. Certains acteurs peuvent avoir une approche plus ambiguë faite d'attraction/répulsion à l'égard des SE comme au sein des associations naturalistes. Au sein de ces dernières, on retrouve les phénomènes déjà analysés par Marie Hrabanski et Élodie Valette lorsqu'elles notent que les représentants des ONG rencontrées décèlent dans les SE une opportunité nouvelle d'action. « *L'approche quantitative [pouvant] être plus facilement intégrée par des acteurs autres que des défenseurs de l'environnement convaincus par la cause* » tout en voyant leurs militants « *extrêmement réticents face à ce qu'ils appellent "les dérives" de l'approche, à savoir principalement le système de compensation que les services écosystémiques suggèrent* » (2012, p. 8). C'est le cas d'une fédération de 3 000 associations environnementalistes qui propose notamment de mener des évaluations des services écosystémiques d'un territoire avec la population locale tout en rejetant l'idée d'en exprimer une valeur monétaire. Les habitants réalisent alors des cartographies de services sur le territoire allant de la fourniture de l'eau par le puits du jardin à la promenade dominicale en forêt voisine. Les scientifiques du réseau de politique publique étudié ne se positionnent pas non plus de manière homogène vis-à-vis des SE. La plupart sont méfiants à l'égard de l'anthropocentrisme et de l'utilitarisme sous-jacents à la notion. Certains valorisent la capacité des SE à faire dialoguer les disciplines différentes tandis que les autres restent mesurés quant à l'évaluation économique favorisée par les SE. On retrouve ainsi les mêmes caractéristiques que leurs homologues scientifiques présents au sein des réseaux scientifiques internationaux (Hrabanski, 2013).

Ces acteurs du réseau sont dotés de capitaux différents¹⁴, qu'ils soient techniques, relationnels, financiers, culturels, etc. qui leur octroient une place plus ou moins centrale au sein du réseau et donc dans la possibilité de peser dans la constitution de la représentation officialisée des SE au sein de l'action publique. Certains apparaissent assez rapidement comme incontournables, notamment la haute fonction publique ou les experts en ingénierie environnementale historiquement implantés (Charvolin, 2003), tandis que d'autres doivent lutter

14. Ils peuvent être de types très variés : capacité à se faire inviter lors de colloques ou séminaires, à se créer un réseau, aptitude à exprimer la nature et les objectifs de leurs revendications, notamment dans les arènes publiques, etc.

pour être admis dans cette communauté et s'y créer un espace d'expression. Les acteurs détiennent aussi un pouvoir d'influence différent, en raison de leur proximité antérieure avec les lieux de pouvoirs et leur capacité d'imposer leur vision des SE peut résulter d'un échange de pratiques techniques (mise à disposition gratuite de logiciels ou de données) ou d'investissement financier ou humain (mise à disposition gratuite de personnels qualifiés). Les acteurs promouvant la monétarisation, jugés plus pragmatiques par l'action publique, vont pouvoir être en relation directe avec elle dans des espaces de travail et de proximité, dans des relations de confiance et d'échanges. Il en est ainsi des consultants ou des experts invités à s'exprimer lors de séances de travail à l'assemblée par exemple ou même dans des réunions. A contrario, d'autres vont être disqualifiés et n'auront accès aux espaces de luttes qu'à travers des espaces publics lors desquels ils tenteront de maximiser l'utilisation de leurs ressources afin de donner du poids à leurs perceptions.

Comme l'explique ce salarié d'une association naturaliste, économiste promouvant une valorisation non monétaire :

« On a assez peu l'occasion de venir comme ça, en étant invité par le ministère, pour donner notre conception des services écosystémiques, de la manière dont... [hésitation] ils pourraient être utilisés dans la pratique. Du coup, quand on vient, on vient à beaucoup. Là on a eu une invitation à ce colloque [organisé par le ministère] et on est trois... comme ça on pèse dans le débat et on peut dire trois fois la même chose de trois manières différentes [rires] »¹⁵.

Moins habitués à adopter les règles implicites de la négociation institutionnelle, moins accoutumés à la mobilisation d'une rhétorique adaptée au cadre de la négociation, ces acteurs non monétaristes peuvent subir les aptitudes et marques de délégitimation : rappel à la « réalité », humiliations ou brimades¹⁶, rappel d'une posture jugée « militante », sans compter les mimiques d'agacement, moues, ... de ceux qui sont dotés d'un capital plus légitime (statut et habitus professionnels, interconnaissances ...). Par ailleurs, la mémoire même de leur propos peut parfois leur échapper : n'ayant pas la main sur le travail de synthèse et de compte-rendu, ils voient parfois leur parole être évincée sans possibilité de réajustement. Les mots deviennent alors un terrain de lutte et une modalité de domination (Boutet, 2016) amplifiée par « *les propriétés de celui qui les prononce et les propriétés de l'institution qui l'autorise à les prononcer* » (Bourdieu, 1982, p. 111). Par exemple, nous avons pu participer à une réunion de travail¹⁷ et nous avons pu constater que le compte-rendu s'est vu modifié au

15. Entretien mené par téléphone, le 16 novembre 2016.

16. Comme lorsqu'une chargée de mission ministérielle évoque un universitaire connu pour ses prises de position contre la monétarisation en déclarant « Ce rigolo qui pense que mettre des kilowattheures au lieu d'euros permettra de sauver la biodiversité ».

17. « L'évaluation socio-économique des projets d'aménagement : comment améliorer le dispositif pour qu'il prenne mieux en compte la biodiversité ? », Forum Biodiversité et Économie, Paris, 25 novembre 2016.

dernier moment par un chargé d'étude du ministère, évacuant par-là toute possibilité de clarification d'un point pourtant discuté par les acteurs sur le calcul économique des services écosystémiques.

L'enjeu pour les deux postures face à la monétarisation est de parvenir dans un premier temps à légitimer leur vision et par-là leur approche pour, dans un second temps, parvenir à imposer leur vision de la mobilisation des SE auprès de l'action publique. Cela passe alors par ces luttes définitionnelles dans lesquelles les tenants de la monétarisation jugés plus pragmatiques et mieux dotés en capital parviennent à imposer leur vision. Il s'agit alors de parvenir à faire des SE une référence qui soient le plus en adéquation avec les cadres cognitifs et normatifs des politiques publiques et les mieux à même de pouvoir s'intégrer dans l'optique fonctionnelle du NPM. Il convient en conséquence d'analyser les attentes de l'action publique soumise à la « culture du résultat » (Dreyfus, 2010) afin de caractériser l'impact de la performance sur la définition des SE comme référence de l'action publique.

LES SE : UNE RÉFÉRENCE ÉTABLIE SOUS CONTRAINTE DE PERFORMANCE

La notion de SE est ainsi le fruit d'une définition cognitive opérée par des acteurs se positionnant *in fine* sur la valeur de la biodiversité. À l'échelle nationale, les SE et leur mobilisation au sein des instruments d'action publique, via leur monétarisation, sont l'objet de luttes dont nous proposons d'analyser le cadre politique à travers l'action publique soumise à la contrainte de performance.

Le *New Public Management* : un impératif d'action pour le réseau

Michael Porter analyse l'arrivée des méthodes managériales du secteur marchand dans le secteur public par l'introduction des trois « E » : *economy*, *efficiency*, *effectiveness* (Jany-Catrice, 2012, p. 102). Ces trois injonctions méthodologiques caractérisent la nécessité pour l'action publique de développer la mise en œuvre d'indicateurs d'activité, d'outils de mesure des coûts, et d'outils de gestion budgétaire et comptable.

La recherche de la performance passe ainsi par une rationalisation des procédures pratiques issues d'évaluations quantitatives - la calculabilité facilitant la comparativité - et consacre le « chiffre » comme modalité de management et de gouvernement. Ce haut fonctionnaire d'État, en fin de carrière au sein du ministère de l'Écologie, raconte ainsi :

« Moi clairement je suis devenu [au fil de sa carrière au sein de la fonction publique d'État] un prestataire de service, ce qui est paradoxal, car je reste un fonctionnaire d'État, mais mon travail

est évalué comme ça. J'ai des objectifs à atteindre, autant de projets "utiles" à mener, autant de labellisations... il faut que ceux qui utilisent les résultats comprennent que le programme leur sert économiquement. Il y a le savoir-faire et le "faire savoir", il faut donner et se donner des objectifs et justifier des moyens de ces objectifs. Mais ce n'est pas toujours facile de trouver des cibles pour évaluer ce travail alors... Il faut toujours maintenir une certaine tension, des fers au feu pour en justifier budgétairement »¹⁸.

Il s'agit « [d']une révolution du langage de l'action publique, désormais tout entière orientée vers la réalisation d'objectifs chiffrés » (Supiot, 2015, p. 228). Une nouvelle ligne théorique de conception de l'État et de l'efficacité de l'action publique se diffuse au sein de tous les champs des politiques publiques dont les politiques de biodiversité (Bouleau, Deufic, 2016).

S'intéressant à cette expansion des logiques de quantification, Alain Desrosières (2014, pp. 38-39) explique ainsi que « *Le verbe quantifier, dans sa forme active (faire du nombre) suppose que soit élaborée et explicitée une série de conventions d'équivalences préalables [...]. De ce point de vue, la quantification se décompose en deux moments : convenir et mesurer* ». La quantification de la biodiversité à des fins de management reste toutefois ardue du fait même de la spécificité du vivant qui rend laborieuse la détermination d'une ou de conventions, comme l'illustre cette conversation avec une chargée de mission au Commissariat Général à l'Investissement :

« Et c'est pour ça que publier les quantités physiques à côté de la valorisation, ça pourrait être une source de progrès. Il me semble qu'on ne peut pas tout d'un coup trouver la pierre philosophale, on n'a pas comme pour le carbone quelque chose d'uni qui est la tonne équivalent CO², on n'a pas [pour la biodiversité] une unité physique homogène, donc la question est beaucoup moins simple¹⁹ ».

Les instruments managériaux sont conçus par et pour pouvoir mesurer efficacité et efficacité et traduire la performance à travers des indicateurs de coûts/résultats. Ceci nécessite alors de pouvoir quantifier la performance à travers la monétarisation qui est alors perçue comme une modalité induite par les objectifs du résultat.

18. Entretien mené le 21 décembre 2015 auprès d'un haut fonctionnaire d'État travaillant au sein d'un service du ministère de l'Écologie. Rencontré à sa demande, en dehors de ses heures de travail, cet échange fut l'occasion de le voir sortir de son « devoir de réserve » et livrer non plus une parole depuis l'institution mais un retour réflexif sur son parcours de vie professionnelle.

19. Entretien mené en marge du Forum « Biodiversité et Économie, Vers une agence française pour la biodiversité », 24 et 25 novembre 2016, Paris.

La nécessité de parvenir à établir une unité de mesure compatible avec l'exigence instrumentale de quantification de la performance s'impose également au sein de l'action publique environnementale. Le but est alors, pour le réseau, de parvenir à établir les SE comme référence privilégiée au sein des instruments de management de la biodiversité. De facto, les acteurs promonétarisation apparaissent comme les plus à même de s'imposer, car ils sont en phase avec la vision de l'action publique. Du fait de la contrainte de performance, la monétarisation des SE s'impose ainsi comme une modalité de réponse aux attentes de l'action publique.

Les SE : une réponse à la contrainte de performance

Les SE monétarisés font l'objet de luttes et de collaborations au sein du réseau, qui participent à en définir les modalités d'appréhension. Le cadrage instrumental est ainsi issu de la rencontre entre le réseau et un contexte. Ce contexte conduit à faire de la monétarisation des SE une référence de quantification du résultat de l'action publique environnementale car la monétarisation des services rendus par le vivant favorise le calcul de ratios coûts/bénéfices. Cette capacité est particulièrement en adéquation avec les pratiques de calculabilité de l'action publique.

La mise en résonance des SE avec les attentes de l'action publique va s'exercer à travers différentes voies : marchés publics, contractualisation, émission d'appels à projet de recherche et contexte législatif. À ce titre, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée en août 2016 reflète la place centrale des acteurs promonétarisation du réseau dans la promotion des SE au sein de l'action publique de biodiversité à deux points de vue. Cette centralité se retrouve dans l'écriture de la loi puisque, comme le raconte ce chef de service au sein du Commissariat Général au Développement Durable²⁰ :

« Derrière le débat parlementaire, il y a aussi quantité de prises de contact entre les parlementaires et puis des acteurs socio-économiques, également entre les services du gouvernement et puis ces mêmes acteurs... enfin voilà, il y a tout un travail d'échange et de pédagogie, de co-construction, enfin c'est un processus complexe [...] et quelque-chose de remarquable c'est qu'ainsi, en très peu de temps finalement, les services écosystémiques intègrent le corpus législatif national ».

La rencontre du réseau avec un contexte de performance, traduit par la quantification monétaire au cœur des politiques publiques, favorise l'établissement de la référence « SE » en adéquation avec la valorisation monétaire du vivant. On assiste à un resserrement des acteurs légitimes sur les acteurs

20. Entretien réalisé de 16 décembre 2016, Commissariat Général au Développement durable avec un haut fonctionnaire, chef de service, travaillant à l'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques.

promonétarisation. Dès lors, la définition qui s'impose est celle qui sera la plus proche du cadre ayant cours au sein de l'action publique. Comme l'explique un consultant : « *On peut faire le plus bel outil du monde, si on n'arrive pas à le vendre au client, il n'existe pas et nous non plus* »²¹. La valorisation monétaire des SE, plus à même de produire de la quantification, s'impose alors comme instrument de management de la biodiversité²². Les acteurs promouvant cette définition des SE, partageant un souci de continuité d'intérêts entre la sphère publique et privée, se donnent les moyens de s'assurer une position centrale et peu à peu monopolistique dans la « *vérité* »²³ des politiques publiques de biodiversité.

La mobilisation de la monétarisation des SE contribue alors à opérer un travail de sélection des partenaires adaptés à cette définition et en conséquence elle hiérarchise les priorités (et les acteurs les mieux à même de les élaborer et les réaliser). Cette mobilisation pourra ainsi participer au choix de la répartition des moyens affectés pour parvenir à la réalisation des objectifs. En proposant une modalité de quantification de la biodiversité fondée sur les besoins des sociétés humaines à travers un étalon de valeur économique, ces acteurs de la monétarisation se donnent les moyens de s'implanter durablement au sein de l'action publique. « *Une fois les procédures de quantification codifiées et routinisées [...], les conventions initiales sont oubliées, l'objet quantifié est naturalisé [...]* » (Desrosières, 2014, pp. 39-40).

Notre enquête empirique a permis d'identifier la place que prenaient les SE dans l'évaluation des opérations de restauration environnementale, notamment lors de projets d'aménagements. Ces opérations de restauration reposent sur des évaluations conduites par des méthodes et instruments issus de l'ingénierie écologique, laquelle porte « *une attention toute particulière [...] à l'efficacité du travail réalisé, en termes économiques* » (Levrel et al, 2015, p. 285). Les SE sont alors particulièrement appréciés lors de ces évaluations car ils offrent une unité de mesure du vivant commode et appropriable à travers leur monétarisation. La monétarisation des SE facilite les arbitrages à travers les calculs coûts/avantages tant *ex ante* dans la définition des mesures compensatoires, qu'*ex post* dans leur suivi. Différentes modalités instrumentales sont élaborées par les cabinets de conseil en fonction de leurs compétences ou offres déjà en place. Certains consultants proposent ainsi de se concentrer sur les services de captation des arbres en CO₂. D'autres proposent des approches fonctionnelles reposant sur des inventaires plus larges, prenant en compte différentes espèces remarquables ou fonctionnalités des sols. D'autres enfin, étant à l'origine

21. Entretien réalisé le 15 février 2017 avec le gérant d'un cabinet de conseil privé souhaitant se positionner sur le marché des évaluations environnementales.

22. Voir par exemple « *L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques* » mise en œuvre depuis 2012 par le ministère de l'Écologie : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/evaluation-francaise-des-ecosystemes-et-des-services-ecosystemiques>.

23. Pour Foucault, « chaque société a son régime de vérité, sa «politique générale» de la vérité : c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais ; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres ; les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité ; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai » (Foucault, 1976, 2001, p. 112).

contre la monétarisation, vont proposer, afin d'accéder à l'action publique, des évaluations monétaires qu'ils pensent « encadrées » dans des évaluations plus qualitatives établies notamment avec les populations des territoires concernés. Par exemple, une des associations naturalistes, constatant que sa position anti-monétarisation lui fermait les portes de l'action publique, a vu ses positions varier en trois ans. Passant du rejet de la représentation monétaire de la valeur du vivant à une représentation monétarisée englobée au sein d'autres indicateurs traduisant des rapports sociaux, culturels, récréatifs, etc. de la population avec le territoire étudié. Un de ses chargés de mission raconte ainsi :

« C'est bien beau d'avoir des principes mais si c'est pour être isolé. [...] On a pris le parti de limiter. On regarde toutes les composantes, on ne réduit pas qu'à un chiffre exprimé en euros, on garde une expression monétaire mais au sein d'autres indicateurs qui viennent exprimer d'autres types de relations à la nature à travers les services perçus en associant les populations »²⁴.

En ce sens, le réseau d'acteurs des SE participe à redéfinir un secteur d'action publique d'un point de vue tant cognitif qu'instrumental et à favoriser l'extension des logiques du NPM au sein de l'action publique. Mais les logiques du NPM telles qu'elles sont portées au sein de l'action publique contraignent également les acteurs à se mettre en adéquation avec la norme qu'elles établissent au sein de l'action publique.

Ainsi, la monétarisation des SE devient un indicateur d'évaluation de la performance en cours et à venir. Elle se voit ainsi, pour reprendre les termes de Gabrielle Bouleau et Philippe Deuffic travaillant sur les indicateurs écologiques ayant cours dans la qualité de l'eau (2016, p. 15), « doté[e] de nouveaux "pouvoirs" » : quantifier ce qui est, ce qui doit être et ce qui sera.

CONCLUSION

La conception des SE telle qu'elle est ainsi cadrée renvoie à une idée particulière de la valeur du vivant. Cette expression de la valeur centrée sur les sociétés humaines est désormais traduite dans le langage monétaire. Elle répond en cela aux impératifs de la culture du résultat instillée au sein de l'action publique par l'importation des logiques managériales issues du secteur privé.

En décomposant le vivant en « services », c'est-à-dire en unités de prestation, les acteurs ont promu une vision économique du rapport des sociétés humaines au vivant. Comme l'expliquent Roel Plant *et al.*, « *L'usage de la métaphore de la fonction de production écologique entraîne le risque de véhiculer, de façon presque inconsciente, la croyance que seuls les êtres humains importent et que la nature devrait être mise au travail à leur service* » (2016, p. 115). Cette représentation du rapport de la biodiversité aux sociétés humaines véhicule également l'idée

24. Entretien réalisé par téléphone le 3 novembre 2016 avec une chargée de mission d'une association naturaliste ayant notamment travaillé pour des gestionnaires français de réseaux.

du bien-être humain comme garantie de la préservation de la biodiversité. Or ce postulat est largement remis en cause. Comment expliquer en effet que les indicateurs de bien-être croissent alors que la biodiversité se détériore ? (Raudsepp-Hearn *et al.*, 2011). Ce paradoxe est rendu possible car l'approche par les SE réduit la biodiversité à un stock de capital naturel qu'il convient de gérer et évacue les interactions du vivant au sein des écosystèmes pour les traduire en chiffres destinés à des tableaux de bord. C'est ce que Clémence Guimont (2017) qualifie de « gestion fixiste » en ce que les indicateurs ne permettent pas de traduire les mécanismes à l'œuvre dans l'évolution du vivant et fondent un futur sur des évaluations ayant eu lieu dans le passé pour remplir les indicateurs du présent.

Remerciements : L'auteur tient tout particulièrement à adresser ses remerciements aux relecteurs qui, de par leurs indications et leurs conseils bienveillants, ont contribué à enrichir ce papier, ainsi qu'à Clémence Guimont et Helen Ha pour leurs conseils et Bruno Villalba pour son soutien.

RÉFÉRENCES/REFERENCES

- Alam T. *et al.* (2012), « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé méthodologique », *Sociétés contemporaines*, vol. 3, n° 87, pp. 155-173.
- Arnauld de Sartre X. (dir.) (2014), *Political ecology des services écosystémiques*, Bruxelles, Peter Lang.
- Bouchard F. *et al.* (2013), Dossier spécial « Controverses environnementales : expertise et expertise de l'expertise », *Vertigo*, vol. 13, n° 2.
- Bourdieu P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- Boutet J. (2016), *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute.
- Bouleau G., Deuffic P. (2016), « Qu'y a-t-il de politique dans les indicateurs écologiques ? », *Vertigo*, vol. 16, n° 2.
- Bruno I. (2008), *À vos marques, prêts cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Paris, Éditions du croquant.
- Bonin M., Antona M. (2012), « Généalogie scientifique et mise en politique des services écosystémiques et services environnementaux », *Vertigo*, vol. 12, n° 3.
- Bruno I., Didier E. (2013), *Benchmarking, l'État sous pression statistique*, Paris, La Découverte.
- Charvolin F. (2003), *L'invention de l'environnement en France, chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte.
- Chevassus-au-louis B. *et al.* (2009), *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique*, Paris, La Documentation française.
- Daccache M. (2011), « La rationalisation économique du rapport à la biodiversité : éléments d'ethnographie », *Maison des sciences de l'homme*, vol. 3, n° 76, pp. 53-65.
- Daily G. (1997), *Nature's Services: Societal Dependence on Natural Ecosystems*, Washington, DC, Island Press.
- Desrosières A. (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

- Desrosieres A. (2014), *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte.
- Dreyfus F. (2010), « La révision générale des politiques publiques, une conception néolibérale du rôle de l'État ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 4, n° 136, pp. 857-864.
- Dufour S. et al. (2016), « Origine et usages de la notion de services écosystémiques : éclairages sur son apport à la gestion des hydrosystèmes », *Vertigo*, hors-série 25.
- Foucault M. (2001/1976), « La fonction politique de l'intellectuel » in Foucault M., *Dits et écrits, 1976-1988*, Paris, Gallimard.
- Gilbert C., Henry E. (2012), « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, pp. 35-59.
- Gomez-baggethun E. et al. (2010), « The history of ecosystem services in economic theory and practice: From early notions to markets and payment schemes », *Ecological economics*, n° 69.
- Granjou C., Mauz I. (2007), « Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *Socio-logos*, n° 2.
- Guimont C. (2017), « La crise de biodiversité au prisme du *New Public Management* : les angles morts des indicateurs écologiques », Congrès de l'Association Française de Science Politique.
- Hauchecorne M. (2010), « Rawls et Sen en terrain neutre ? Théories de la justice sociale dans un conseil d'expertise gouvernemental », *Genèses*, n° 78, pp. 67-86.
- Hood C. (1995), The "new public management" in the 1980s: variations on a theme, *Accounting, organization and society*, vol. 20, n° 2/3, pp. 93-109.
- Hrabanski M. (2013), « Les experts scientifiques français dans le Millennium Ecosystem Assessment (2001-2005) : les raisons de leur absence », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, pp. 182-189.
- Hrabanski M., Bidault C. (2014), « Circulation d'une norme internationale d'action publique et recomposition de l'État : analyse comparée des « services écosystémiques » à Madagascar et en France », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 21, n° 3, pp. 87-109.
- Hrabanski M., Valette E. (2012), « Organisations environnementales et services écosystémiques : stratégies de diffusion du concept et opportunités politiques », *Vertigo*, vol. 12, n° 3.
- Jany-catrice F. (2012), *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Ville-neuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Jany-Catrice F., Gadrey J. (2005), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte.
- Kingdon J. (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little, Brown and Co.
- Knorr-cetina K. (1999), *Epistemic cultures: How the science makes knowledge*, Cambridge, Harvard University Press.
- Lacouette-Fougere C., Lascoumes P. (2013), « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *Revue Française d'Administration publique*, vol. 4, n° 148, pp. 859-875.
- Le Galès P. (1995), « Les réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée », in Le Galès P., Thatcher M. (dir.) (1995), *Les réseaux de politique publique, débat autour des policy network*, Paris, L'Harmattan, pp. 13-28.
- Le Galès P., Thatcher M. (dir.) (1995), *Les réseaux de politique publique, débat autour des policy network*, Paris, L'Harmattan.

- Levrel H. (dir.) (2015), *Restaurer la nature pour atténuer les impacts du développement : analyse des mesures compensatoires pour la biodiversité*, Versailles, Quae.
- Mathevet R. (2010), « Peut-on faire de la biologie de la conservation sans les sciences de l'homme et de la société ? État des lieux », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 4, pp. 441-445.
- Mazeaud A. et al. (2016), « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », *Participations*, vol. 1, n° 14, pp. 5-35.
- Méral P. (2012), « Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 1, pp. 3-15.
- Mongruel R. et al. (2016), « L'institutionnalisation de l'approche par les services écosystémiques : dimensions scientifiques, politiques et juridiques », in Roche P. (dir.), *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques*, Versailles, Quae, pp. 191-216.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005), *Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire*.
- Offerlé M. (1994), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.
- O'toole L., Meier K. J. (2011), *Public management: organizations, governance, and performance*, Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press.
- Pesche D. (2013), « Le millennium ecosystem assessment : anatomie d'une évaluation environnementale globale », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 4, pp. 363-372.
- Pierru F. (2007), *Hippocrate malade de ses réformes*, Paris, Éditions du Croquant.
- Plant R. et al. (2016), « Services écosystémiques et représentations des dépendances des êtres humains à l'égard des écosystèmes » in Roche P. (dir.), *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques*, Paris, Quae, pp. 113-130.
- Raudsepp-Hearne C. et al. (2011), "The paradox persists: How to resolve it?", *BioScience*, vol. 61, n° 1, pp. 11-12.
- Regnery B. (2017), « La compensation écologique, une absence de perte nette de biodiversité est-elle possible ? », *Les notes de la FEP*, n° 11.
- Salais R. (2010), « Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance », *Revue française des affaires sociales*, pp. 129-147.
- Serpantié G. et al. (2012), « Des bienfaits de la nature aux services écosystémiques », *Vertigo*, vol. 12, n° 3.
- Supiot A. (2015), *La gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard.
- Teyssède A., Couvet D. (2015), « Services écosystémiques » in Bourg D., Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, pp. 929-933.
- Smith A. (1995) « Réintroduire la question du sens dans les réseaux d'action publique » in Le Galès P., Thatcher M. (dir.), *Les réseaux de politique publique, débat autour des policy network*, Paris, L'Harmattan, pp. 109-120.
- Valette E. et al. (2012), « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme ? », *Vertigo*, vol. 12, n° 3.
- Vivien F.-D., Aubertin C. (2006), *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La documentation française.
- Wunder S. (2005), "Payments for Environmental Services: some nuts and bolts", CIFOR Occasional Paper, n° 42.